

PROCES-VERBAL
du CONSEIL D'ADMINISTRATION tenu
le 02 mai 2002 sur le CAMPUS de FOUILLOLE
sous la Présidence de Monsieur Alain ARCONTE
Président de l'Université

MEMBRES ELUS/DESIGNES PRESENTS :

MM.	Ousseynou	NAKOULIMA
	Alex	OUENSANGA
	Georges	JEAN-BAPTISTE
	Henri	CLERGEOT
	Claude	MAILLE
	Georges	VIRASSAMY
	Lionel	DAVIDAS
	Maurice	BURAC
	Christian	THERESINE
	Alain	MAURIN
	Yves	JASOR
	Vincent	VALMORIN
	Christian	ALIN
	Michel	MORON
	Laurent	LINGUET
	Fily	KOUADIO
	Philippe	SAINT-CYR
	Justin	DANIEL
	Raphaël	CONFIANT
	Stéphane	GRIVELET
	Gerry	L'ETANG
Mmes	Marie-Noël	CAZALON
	Marie-Claude	LESCS
	Yolaine	TARADE
MM.	Yvon	JOSEPH
	Olivier	PORTECOP
	Alain	MARBOT
M.	Xavier	ASSELOS
M.	Olivier	GIBBONS
M.	Soléman	FATNA
Melle	Aude	JUNIEL
M.	Tedd	ETILE
M.	Emmanuel	OLIVIER
MM.	Medhi	PINEAU
	Grégory	FUMONT

M.	Lucien	PARIZE
M.	Maxence	DELUGE
M.	Henri-Claude	DEDE
M.		TIEN LONG représentant M. Joseph HO TEN YOU, Président du Conseil Général de la Guyane

Mme	Viviane	TCHUNG-MING (CRESTIG Guyane)
-----	---------	------------------------------

MEMBRES ELUS/DESIGNES AYANT DONNE PROCURATION :

MM.	Jean-Marie	BRETON à Monsieur Maurice BURAC
	Christian	TUTIN à Monsieur Maurice BURAC
	Georges	VIRASSAMY à Monsieur Lionel DAVIDAS

MEMBRES ELUS/DESIGNES ABSENTS :

MM.	Eustase	JANKY
	Fred	CELMENE
	Watson	JEAN-BAPTISTE
Mmes	Ellen	YALLA
	Pascale	RICHER
MM.	Renaud	PALACANDE
	Daniel	MONTGENIE
	Christian	THENARD
	Miguel	LAVENTURE
	Roger	de JAHAM
	Hervé	TOUSSAY
	Patrick	DOQUIN
	Vital, Max	GLAUDE
	Henri	BERTHELOT
Mme	Alice	PIERRE-JOSEPH (excusée)

INVITES PRESENTS :

M.	Harry	DOLLIN, Secrétaire Général d'Académie, représentant le Recteur de l'Académie de Guadeloupe
MM.	Bruno	EME, Inspecteur Principal du Trésor VALDEVIT, Agent Comptable de l'U.A.G.
Mmes	Francine	FEBRER, Secrétaire Général de l'U.A.G.
	Frantz	HERVE-MOÏSO, Chef de Cabinet - Secrétariat
	Marie-Françoise	BERNABE, Directrice du S.C.D.
MM.	Eric	NABAJOTH, Directeur de Cabinet
	Jacky	NARAYANINSAMY, Vice-Président du C.E.V.U.
	Maxime	LOUIS, Vice-Président du Conseil scientifique
	Didier	BERNARD, Vice-Président du C.U.R. Guadeloupe
	Patrice	GODARD, Secrétaire Général Adjoint
	Jacques-Guillaume	MORVAN, Chef de la D.A.J. (à partir de 14 h 30)

INVITES ABSENTS :

M.	Le Recteur de l'Académie de la Guyane
----	---------------------------------------

M. Le Recteur de l'Académie de la Martinique

Le quorum étant atteint, Monsieur ARCONTE, ouvre la séance.

Le Président salue la présence de Monsieur DOLLIN, Secrétaire Général de l'Académie de Guadeloupe, qui remplace le Recteur Jean-Pierre CHARDON, Chancelier de l'Université.

Monsieur ARCONTE souhaite faire un point sur les différentes visites qui ont rythmé la vie de notre université depuis le dernier conseil.

Il s'agit de visites des différentes directions du ministère, dans l'optique de la rédaction du contrat quadriennal :

- Direction du Patrimoine et du Développement,
- Direction de la Technologie pour l'informatique,
- Mission Scientifique Universitaire pour la recherche,
- Comité National d'Evaluation : actuellement le rapport final est prêt et devra être diffusé après la rédaction d'une postface.

S'agissant du contrat d'établissement diverses navettes ont eu lieu avec les services du ministère. Une signature est envisagée dans les tout premiers jours de juillet. Monsieur NABAJOTH fera le point sur ce dossier.

Un point sera également fait sur la situation financière de l'établissement évoqué déjà lors du conseil du 11 janvier dernier et sur les différentes opérations mises en place (audit de gestion, analyse des chaînes de travail, etc.). Monsieur EME, Inspecteur Principal du Trésor nous fera, en point 2 de l'ordre du jour, un rapport d'étape et nous fera part de la mise en oeuvre d'une convention entre l'U.A.G. et la Trésorerie Générale.

Madame FEBRER, Secrétaire Général présentera la D.B.M. n° 2. Comme pour le budget primitif, Madame FEBRER a dû au détriment de sa tâche principale, prendre en charge ce dossier. Je me félicite de l'arrivée de notre nouvel Agent Comptable, Monsieur Bruno VALDEVIT, ce qui me permettra de récupérer un Secrétaire Général à plein temps.

Monsieur VALDEVIT, vient de Metz où il était jusqu'à hier en poste. Il vous dira quelques mots. Je lui souhaite la bienvenue chez nous.

Je profite aussi de l'occasion pour renouveler mes remerciements à Madame N'GO qui a assuré l'intérim à la Division des Affaires Financières depuis fin décembre dernier.

Le cours normal du fonctionnement de l'Université s'est poursuivi avec les réunions de la Commission Informatique, mise en place lors du dernier conseil dont Monsieur PORTECOP est le coordonnateur, ainsi que celles du C.H.S. et de la C.P.E.

Le Bureau du Président s'est également réuni deux fois, dont une fois en séminaire. C'est d'ailleurs à cette occasion, qu'il a été décidé que les vice-présidents

des autres conseils participeront régulièrement aux réunions du Conseil d'administration ainsi que le vice-président du C.U.R. Guadeloupe, qui n'est membre d'aucun conseil.

Le Président annonce la démission récente du Directeur du C.R.I. Guadeloupe. Il indique également que le site WEB de l'université sera opérationnel ce jour à compter de 10 heures.

La collaboration entre l'I.U.F.M. et l'U.A.G. se met en place. Le Président profite pour saluer la présence de Monsieur DORVILLE, Directeur de l'I.U.F.M. Guadeloupe qui participe à notre conseil en sa qualité de représentant du Réseau des I.U.F.M.

Le Président rappelle le mandat qui lui avait été donné par le précédent conseil, pour l'envoi à tous les décideurs locaux, ainsi qu'aux Préfets et Recteurs, de la motion et du dossier sur la situation financière de l'établissement. A ce sujet, trois collectivités ont pour l'instant promis une subvention exceptionnelle pour l'année en cours. Le montant de cette aide n'est pas encore connue.

S'agissant du surcoût, il sera apprécié dans le cadre du contrat.

Trois projets d'équipements informatiques s'inscrivant dans le cadre des DOCUP (deux pour la Martinique et un pour la Guadeloupe) seront examinés, en questions diverses.

Le Président indique qu'il a rencontré les autres présidents des universités d'outre-mer (UNIVOM) et qu'un réseau d'universités verra bientôt le jour. Il est également envisagé la création d'un réseau des universités ultra périphériques (UNIRUP).

Monsieur ARCONTE fait part au conseil d'une triste nouvelle dont il vient d'être informé. Il s'agit du décès d'un de nos étudiants, Cédric LOUISANNEAU, inscrit en licence à la faculté des lettres et sciences humaines.

L'étudiant FUMONT Grégory invité à rappeler qui était Cédric LOUISANNEAU, indique qu'il était membre du C.E.V.U. qu'il s'investissait au sein de l'université. Sa passion c'était le foot ; c'est d'ailleurs sur un terrain de football qu'il a trouvé la mort.

Le Président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Monsieur ARCONTE remercie le conseil et demande à Monsieur VALDEVIT de bien vouloir se présenter.

Ce dernier indique qu'il est heureux d'être là. Il rappelle que ce n'est pas sans mal, car de nombreux problèmes ont été soulevés et que cela relevait d'un véritable parcours du combattant. Il a été Agent Comptable à l'Université de Metz et occupait ces derniers temps un poste dans une autre administration.

Sa journée sera particulièrement chargée puisque ce matin il assiste au conseil et doit dans la journée effectuer, à la D.A.F., la remise de service en présence de Monsieur EME.

Il espère avoir une vie agréable tant dans la région que dans l'établissement.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11/01/2002 ;
2. Intervention de l'Inspecteur du Trésor ;
3. Examen et vote de la D.B.M. n° 2 ;
4. Approbation des propositions du C.E.V.U. du 10/04/2002 ;
5. Information sur le contrat quadriennal ;
6. Approbation des conventions signées par le Président ;
7. Renouvellement des membres de la Commission d'appel d'offres ;
8. Information sur la mise en œuvre de l'A. R. T. T. à l'université ;
9. Questions diverses :

Le Président demande les questions diverses à aborder. Il précise que déjà trois questions doivent être mises à l'ordre du jour. Il s'agit des dossiers d'expertise évoqués ci-dessus à savoir :

DOCUP de la Martinique :

- Equipement de salles informatiques spécialisées ;
- Equipement de locaux de recherche en matériel informatique ;

DOCUP de la Guadeloupe :

- Axes stratégiques : Nouvelles technologies de l'information et de la communication : Campus universitaire ouvert.

Monsieur ALIN souhaite que l'on aborde la situation du Campus 2 : installation de l'U.F.R. des STAPS au Lamentin ;

Madame BERNABE demande l'autorisation au Conseil de recruter de nouveaux emplois jeunes pour le S.C.D. ;

Monsieur MARBOT voudrait faire une information sur la mise en place de l'ARTT à l'U.A.G. en rapport avec la motion qu'il vient de distribuer. Il demande d'ailleurs une modification de l'ordre du jour afin que ce point soit examiné en point 4.

Il lui est répondu par la négative quant à cette modification.

Monsieur CONFIANT demande la situation financière des Groupes de Recherche ;

Madame TARADE souhaite l'examen des questions diverses inscrites et non traitées lors du dernier conseil, à savoir :

- la dispense des droits d'inscription pour les personnels administratifs ;
- la situation sur le campus de Fouillol (problèmes de sécurité).

Madame CAZALON voudrait aborder le problème de la délivrance des ordres de mission pour les personnels qui vont d'un site à l'autre ainsi que des remboursements des frais correspondants.

Monsieur PARIZE voudrait savoir si le rapport final du C.N.E. sera diffusé plus largement. Il lui est répondu par l'affirmative.

Monsieur NAKOULIMA souhaite connaître la démarche concernant les points suivantes :

- Identification des recettes ;
- Acquisition des logiciels et licences informatiques,
- Connexion à Nabuco, au Web de l'U.A.G.,
- Marchés des voyages et Informatique

L'ordre du jour ainsi complété est abordé.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 11/01/2002 :

Le Président demande les remarques que soulève l'examen de ce procès-verbal.

Monsieur NAKOULIMA, à la page 10, dernier paragraphe, demande que soit ajoutée le terme "expérimental" à son intervention : "..... développement d'un enseignement scientifique et **expérimental** performant aux Antilles.

Monsieur LINGUET demande de modifier son intervention, page 11 comme suit :

"Monsieur LINGUET s'étonne du budget présenté ; celui-ci ne correspond pas à celui qu'il a établi. Il constate que la D.G.F. allouée à l'U.A.G. (*non l'I.E.S.G.*) n'a pas subi de modifications notables. Le Conseil de l'I.E.S.G. a voté une motion constatant, pour la refuser, de la baisse de 25 % du budget de sa composante, alors que les effectifs sont plus élevés et que quatre nouvelles formations ont été mises en place"

Mlle JUNIEL pense qu'il convient mieux, de dire "je n'auditionnerai **plus** (au lieu de "***pas***") par visioconférences" (intervention de Monsieur ARCONTE, page 7).

A la page 10, Monsieur JASOR pense qu'il est serait plus correct de dire "*du point de vue technique*" plutôt que "du point de vue technicien" s'agissant de l'intervention de Monsieur NAKOULIMA

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal mis aux voix est approuvé à la majorité, moins deux membres ne prenant pas part au vote.

2 - Intervention de l'Inspecteur du Trésor :

Monsieur EME fait le point sur la procédure d'accompagnement mise en place depuis décembre 2001 pour le suivi de la situation budgétaire et comptable de l'U.A.G.

Il rappelle, du fait de la situation créée par la disparition de l'Agent Comptable précédent, du passage à l'euro, les difficultés rencontrées pour la clôture de l'exercice 2001. Madame N'GO qui a assuré jusqu'à aujourd'hui l'intérim, n'avait pas les conditions matérielles pour mener à bien cette tâche.

Avec l'arrivée de Monsieur VALDEVIT, il conviendra d'appuyer l'activité de l'administration financière pour clôturer cette année car la situation de l'Agence Comptable n'est pas conforme à la réglementation. Avec l'aide de la Trésorerie Générale, il faudra arriver à une plus grande lisibilité du service.

Il a été indispensable, pour mener à bien cette tâche, la mise en place fin février, d'une cellule composée de trois personnes, pour l'apurement des comptes. D'ici fin mai, compte tenu de l'avancée de ce travail, il sera vraisemblablement possible d'arrêter les comptes. La remontée, pour cette recherche, ne peut se faire que sur trois ans, il n'y aura donc pas suffisamment de recul.

La démarche fondamentale à cette heure, consiste à analyser les conditions de travail et les chaînes d'information pour permettre à l'agence comptable de travailler correctement.

Dans un deuxième temps, il conviendra de formaliser les chaînes de travail entre les différents sites et l'agence comptable pour avoir une image fidèle de ce qui se fait dans l'établissement.

C'est à ce titre et afin de conceptualiser les relations entre l'U.A.G. et la Trésorerie que nous proposons une convention de travail, ainsi que l'ouverture d'un compte unique au Trésor Public qui devient de ce fait, le teneur de compte attitré de l'établissement.

Le deuxième volet de cette aide consistera à enrichir les services bancaires que l'on peut offrir, pour arriver à une gestion automatisée des comptes et permettre ainsi l'accès direct aux informations et éviter, entre autre, l'utilisation de disquettes magnétiques.

Monsieur NAKOULIMA pose le problème de l'identification des recettes. Cela se révèle souvent difficile, car les banques n'utilisent pas toujours des codes accessibles à tous.

Du point de vue de Monsieur EME, il y a un double problème, car l'agence comptable non seulement ne peut identifier les recettes, mais souvent il y a une méconnaissance de l'arrivée de la recette. Il faudrait selon lui, une meilleure circulation de l'information.

S'agissant de la lisibilité des relevés bancaires, Monsieur EME pense que les nouveaux produits que la Trésorerie propose permettra un meilleur suivi des titres de recettes ; car il ne s'agit pas seulement d'absence d'identification puisque souvent l'argent est arrivé dans la caisse, mais de l'absence de suivi des conventions qui prévoient des versements en plusieurs fois. Des sommes quelquefois n'ont jamais été encaissées et faute de relance de la part de l'université, les recettes attendues ne pourront plus être récupérées. C'est le cas des conventions passées avec l'Europe, les Conseils Généraux et Régionaux, pour lesquelles les rapports d'avancement de travaux n'ont pas été fournis.

Pour la plupart, ces dotations datent de 1998, 1999 ou 2000. Elles ont donc été, pour certaines, supprimées par les collectivités.

Il y aura lieu que le Conseil d'administration prenne une décision à incidence budgétaire pour apurer les comptes, au regard des subventions qui étaient attendues et non encaissées.

Monsieur MAURIN se demande pour l'avenir, quelle démarche mettre en œuvre, pour un Groupe de recherche qui attend des subventions, par exemple du F.S.E. Faut-il rentrer directement en contact avec l'agence comptable ?

Il serait en effet souhaitable d'informer directement l'Agent Comptable pour qu'il assure le suivi sur les recouvrements.

Mme N'GO suggère d'utiliser la voie hiérarchique.

Monsieur DELUGE pense qu'une des solutions, s'agissant de la participation des collectivités, pourrait être le versement global à l'Université qui se chargerait de la répartition, en fonction des dossiers acceptés et financés par les collectivités.

Monsieur EME indique, pour mieux fixer les idées de chacun sur l'étendue du problème, qu'il s'agit de 30 MF de recettes attendues correspondant au tiers du budget annuel exécuté. Il souligne tout de même, qu'après recherche, on s'est aperçu que certaines recettes avaient été encaissées.

Monsieur Maxime LOUIS suggère qu'un guide de fonctionnement, pour la gestion de ce type de dossier, qui requiert un traitement particulier, soit mis en place. Cela aurait le mérite de déterminer le niveau de responsabilité de chacun.

Monsieur DEDE pense que cette gestion particulière est indispensable pour éviter que certaines subventions ne soient versées plusieurs fois.

Le Président remercie Monsieur EME pour son intervention.

3 - Examen et vote de la D.B.M. n° 2 :

Madame FEBRER, Secrétaire Général présente la décision budgétaire modificative n° 2

La DBM n°2 a permis *un réajustement* des crédits initialement inscrits au budget primitif :

Produits

- | | |
|--|-------------------|
| ▪ les droits universitaires pour
incluant une somme de 26 347, 76 Euros,
pour le réajustement de la subvention de la MPU. | 231 280, 38 Euros |
| ▪ les prestations diverses de service pour | 887 693, 73 Euros |

▪ Un réajustement des subventions	(-) 792 584,32 Euros
▪ Des produits de gestion courante	4 009, 71 Euros
- Des produits exceptionnels	5 141, 09 Euros
- Un réajustement au niveau des investissements	(-) 526 174,87 Euros
Le total des produits enregistre une réduction de	(-) 190 634,28 Euros

Charges :

Les crédits reportés figurent uniquement en dépenses au budget. Les recettes ayant été constatées lors de l'exécution budgétaire 2001, les reports constituent donc un excédent de recette par rapport aux dépenses durant l'exercice 2001, figurant dans le fonds de roulement de l'établissement.

Mais ces crédits en raison de leur origine (contrat, conventions particulières) sont « fléchés » pour des opérations bien spéciales. A ce titre, ils doivent être reportés jusqu'à la fin des opérations.

Crédits reportés recherche	1 832 428,93 Euros
Crédits reportés maintenance	4 483 355, 95 Euros

Total des crédits ouverts en classe 6 **6 125 150,59 Euros :**

	Charges			Produits		
	BP+DBM1	DBM 2	TOTAL	BP+DBM1	DBM 2	TOTAL
Fonctionnement						
	13 301 350,91	3 694 613,46	16 995 964,37	13 418 758,14	-553 196,94	12 865 561,20
Investissement						
	4 934 900,22	2 430 537,13	7 365 437,35	4 817 492,99	362 562,66	5 180 055,65
	18 236 251,13	6 125 150,59	24 361 401,72	18 236 251,13	-190 634,28	18 045 616,85

Monsieur GRIVELET pose le problème de non report, au niveau du CR 318, des sommes concernant l'I.S.E.F. Il rappelle que des paiements importants de 2001 n'ont pas été faits, alors qu'il s'agit de ressources affectées, de subventions à partir de conventions précises.

Monsieur CONFIANT soulève les difficultés que connaît l'éditeur IBIS ROUGE, du fait du non paiement des sommes dues. Il demande au Conseil s'il ne serait pas

possible d'établir un courrier à destination de ce prestataire, aux fins de présentation à sa Banque.

Il lui est précisé, si la D.B.M. actuellement en discussion est votée, qu'il sera possible de traiter la demande de ce fournisseur dans un délai assez court.

Monsieur NAKOULIMA rappelle la motion votée lors du conseil du 11 janvier, laquelle prévoyait une impossibilité pour les composantes de fonctionner, si une rallonge n'était appliquée à notre D.G.F. Il estime que c'est un problème politique qui relève du conseil d'administration .

Pour sa part, il précise que la faculté des Sciences a préféré mettre en place une politique d'équilibre, basée pour le budget primitif 2002, sur la baisse pressentie des effectifs.

Monsieur ARCONTE fait remarquer, qu'à l'occasion de ses discussions avec le ministère, il lui a été rappelé :

- 1) qu'un budget s'établit en fonction des recettes, non à partir des dépenses ;
- 2) le ministère destinataire du dossier préparé sur la situation de l'U.A.G. souhaite une politique d'assainissement dans la gestion de l'établissement ; le surcoût sera étudié dans le cadre du contrat. Les recommandations consistent, pour l'heure, à se "serrer la ceinture".

Monsieur LINGUET fait remarquer que les droits universitaires versés à l'I.E.S.G. ne correspondent pas aux effectifs étudiants.

Madame FEBRER indique que cet ajustement sera fait à la D.B.M. 3 puisque cette modification des effectifs n'a pas été signalée par l'I.E.S.G.

La D.B.M. n°2 mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4 - Approbation des propositions du C.E.V.U. du 10 avril 2002 :

Monsieur NARAYANINSAMY, Vice-Président du C.E.V.U se propose, avant d'aborder les propositions proprement dites, d'informer le conseil des avis portés par le Comité d'Expertise sur les projets pédagogiques des établissements, sur les demandes d'habilitations, dans le cadre du contrat.

- Parmi les 119 demandes d'habilitation remontées au ministère en novembre 2001, 76 dossiers ont reçu un avis favorable. Pour les dossiers classés F (c'est-à-dire favorables, mais avec demande de précisions réglementaires sur les volumes horaires, les coefficients...) : dix dossiers sont repartis au ministère.
- Six dossiers sont classés A (demande d'aménagements) : cinq sont remontés, sauf le D.E.S.S. droit des affaires -Guadeloupe- (problème d'effectifs),
- 21 dossiers sont classés C (compléments d'informations nécessitant une navette) : vingt dossiers sont remontés, sauf la licence d'espagnol

- (mention L.G.C.) pour laquelle il était réclamé le programme de cette mention,
- 08 dossiers ont reçu un avis défavorable. Ces habilitations pourront, s'ils sont prévus au contrat, être représentées ; il s'agit de :
 - Deug et licence Arts plastiques,
 - Licence et Maîtrise de sciences économiques - mention Monnaie, Banque, Finance,
 - Maîtrise sciences de gestion
 - DESS droit et administration des collectivités,
 - DESS F.L.E.
 - Licence Biochimie
 - Sur les 08 licences professionnelles demandées dont cinq créations, il semblerait que trois sur les cinq créations, sont en bonne voie d'aboutir.

S'agissant du C.E.V.U. du 10 avril dernier, le président demande les questions et remarques que soulève le relevé de propositions joint au dossier.

Monsieur GRIVELET souligne qu'au même titre que le CLES, deux nouveaux diplômes concernant les langues étrangères, devraient être pris en compte. Il s'agit du DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) et du DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française), créés en liaison avec les rectorats et pour lesquels n'existent pas pour l'instant de centres d'examen dans les départements français d'Amérique.

Monsieur NARAYANINSAMY propose que ces dossiers soient soumis à un prochain C.E.V.U., pour demande d'habilitation, dès lors que leur contenu sera défini.

S'agissant de la représentation de l'U.A.G. aux conseils de l'éducation nationale (C.E.N) des trois académies, Monsieur DOLLIN attire l'attention du Conseil sur l'absence de représentants de l'université aux réunions.

Le Président indique que le délai laissé entre la convocation et la date de ladite réunion, pose problème. Il s'agit souvent d'enseignants qui ne peuvent pas toujours se libérer, compte tenu du temps laissé pour s'organiser.

Monsieur ARCONTE suggère d'ailleurs, s'agissant de la représentation étudiante, au sein de ces conseils, que le rectorat s'adresse directement aux associations d'étudiants.

Monsieur MAURIN voudrait savoir à quelle date les maquettes des différentes habilitations vont être effectives.

Compte tenu des navettes des dossiers classés "C", il convient d'attendre l'avis définitif du ministère.

Monsieur DOLLIN soulève le problème de la délivrance des diplômes à l'université.

Madame FEBRER rappelle ce qui a été mis en place : après un état des lieux, où il est encore noté des absences de procès-verbaux pour certaines composantes, il a été

décidé, dans un premier temps, de remonter jusqu'aux cinq dernières années. Cette phase est pratiquement terminée et compte tenu, qu'il n'est plus nécessaire de suivre une chronologie, l'U.A.G. serait en mesure de délivrer des diplômes.

Monsieur SAINT-CYR indique, pour avoir à connaître de ce dossier, que sa proposition consistait à délivrer des actes authentiques, à partir de la date où l'établissement est devenu université de plein exercice (1982).

Monsieur NARAYANINSAMY souligne que pour 2000-2001, à partir du logiciel APOGEE, l'établissement sera en mesure de délivrer des diplômes. Cela implique pour les utilisateurs de APOGEE une très grande rigueur.

S'agissant de la signature du diplôme, elle sera double : Recteur et Président.

Le conseil adopte à l'unanimité le relevé des propositions du C.E.V.U. du 10 avril.

- **Information sur le contrat :**

Le Président rappelle que le 16 novembre 2001, le conseil avait validé les grandes orientations du contrat ainsi que les projets informatiques, documentaires et le dossier du pôle universitaire guyanais.

Ce projet a évolué, depuis les différentes navettes avec le ministère. Actuellement le plan proposé pour le document a été validé et la Direction de l'enseignement supérieur, rédacteur du contrat, nous a proposé un texte, incomplet, puisque manquent les parties concernant les directions suivantes : Direction de la Programmation et du Développement, Sous-Direction des Bibliothèques, Direction de la Recherche et Direction de la Technologie.

Sur la base des documents déjà fournis, des réponses et des précisions ont été apportées et seront transmises, dès demain au ministère. Il nous a été conseillé, afin d'établir la fiche financière, de souligner les mots clés et les mots forts. Ce contrat devra être finalisé, pour approbation par le prochain conseil d'administration de fin juin, début juillet. Le financement du contrat d'établissement devra être le reflet de la politique de l'université.

Le Bureau s'est d'ailleurs penché sur ce contrat et la perspective de son évaluation. Il ressort qu'il convient de mieux construire les instruments pour le prochain contrat, à travers le projet d'établissement que l'on souhaite, en faisant mieux fonctionner les organes propres de l'université (Conseil d'administration, CEVU, Conseil Scientifique et Commission Informatique) en les responsabilisant.

S'agissant du volet relations internationales, Monsieur BURAC, en charge du Bureau des Relations Internationales, met en exergue les points essentiels, étant entendu que le dossier remis aux membres reprend l'ensemble de la démarche.

L'U.A.G. souhaitant obtenir le label international, une nouvelle organisation du B.R.I. est prévue, notamment par le rapprochement avec les composantes et les

étudiants : cela passe par la création de véritables services de relations internationales sur les trois pôles de l'université.

L'U.A.G. étant appelée à s'exporter, de nouvelles responsabilités vis à vis de nous mêmes et des collectivités se font jour, entre autre la nécessité d'échanges avec expression dans la langue du pays voisin.

Une place importante sera donnée à l'I.S.E.F. qui assure la formation en langue des étudiants étrangers. L'université devra mettre en œuvre des moyens appropriés pour aider à la mobilité : une aide du ministère et un partenariat avec les collectivités territoriales seront indispensables pour mener à bien ces différentes missions (mobilité des étudiants, harmonisation des diplômes, prise en compte des stages et séminaires passés à l'étranger pour une reconnaissance des plus values des diplômes.

Un correspondant sera désigné pour chaque composante et le conseil d'orientation des relations internationales mis en place.

Madame MORAVIE, Directeur Général du Service de formation continue indique, dans la réorganisation des services qu'elle a entrepris, elle a intégré les remarques tant de la DES que du CNE de mieux identifier le service commun de l'université, à travers le sigle qui devient SUEP-FC.

Le service implanté sur les trois régions, chaque site aura un directeur de centre, directeur adjoint, assistant le directeur général.

Pendant ce contrat, Madame MORAVIE s'engage à mettre en place l'évaluation des actions et à offrir aux étudiants non présents, des formations en ligne. De nombreux projets sont en cours, notamment PEGASUS, CANEGE, et le DEUST Technologie de l'information de la Communication et développement local, en collaboration avec l'Université de Limoges.

Afin de participer au rayonnement régional de l'université, le service de formation continue développera des partenariats locaux. L'un des axes prioritaires consistera à assurer le développement des centres de ressources Politique de la Ville.

Monsieur ARCONTE souligne l'avantage pour notre université d'être membre des consortium. En effet, la mise en place de formations en ligne, ne nécessite pas d'avoir une habilitation distincte si elle est déjà détenue par une des universités, membre de ce consortium.

Monsieur Maxime LOUIS, Vice-Président du Conseil scientifique fait un point sur la visite de la M.S.U. (Mission Scientifique Universitaire) qui s'occupe de la recherche dans les universités. Cette mission qui s'est déplacée sur les trois pôles de l'université a rencontré les organismes de recherche, les D.R.R.T, les Régions de Guadeloupe et de Guyane, le Conseil scientifique et les groupes de recherches.

La recherche à l'université, couvre toutes les disciplines scientifiques, dans un contexte caraïbéen et de pays du Sud ; à ce titre, un défi est à relever.

Le mission a souligné les projets d'excellence qu'il faut soutenir, en pratiquant une bonne politique de recrutement, d'accueil, de mobilité des enseignants et

des étudiants et en renforçant l'interdisciplinarité. Un effort devrait être fait pour accompagner l'émergence du Pôle Universitaire de Guyane.

Cette mission a relevé les faiblesses du dispositif, notamment l'insuffisance de l'offre de formations professionnalisées, de valorisation de la recherche. Il est nécessaire également que l'Ecole Doctorale soit une structure forte pouvant valoriser le diplôme de Docteur (bac + 8) en donnant une formation complémentaire générale permettant ainsi une meilleure intégration dans la société.

La M.S.U. a expertisé les groupes dépendant des directions de la DS1 à la DS7. Certaines équipes ont reçu un avis très favorable, notamment la DS2 pour le groupe GTSI dont l'expertise est particulièrement favorable avec une bonne intégration des collègues de la Guyane, et le GRER, bonne expertise. Le renforcement et l'amélioration de l'intégration des collègues de Guyane est à préciser concernant le GRER.

La M.S.U. regrette l'insuffisance d'interconnexion entre les groupes. Elle souhaite que l'U.A.G. propose deux programmes fédérateurs en Lettres et Sciences Humaines (Faculté des Lettres) dont l'un d'eux au moins devrait inclure l'équipe GEODE/AIHP.

Le programme du STAPS a également reçu un avis très favorable. En droit et sciences économiques, les expertises sont favorables : le CRPLC est en passe de devenir une UMR, on note l'émergence du CERJDA.

En sciences économiques, deux équipes : l'une en macro économie (CEREGMIA) reconnu pour deux ans, l'autre en économétrie (le LEAD) reconnu sur les quatre ans.

Globalement, la M.S.U. préconise l'augmentation des crédits afin de soutenir la documentation en mathématiques, informatique et sciences humaines et sociales. Elle conseille :

- de négocier avec les collectivités régionales le classement des dotations recherche pour les allocations et l'examen des demandes pour l'Ecole Doctorale ;
- l'intégration de l'U.A.G. à l'U.M. Forêt guyanaise (une réflexion devrait être menée, les pistes existent) ;
- la fédération des travaux de recherche en Guyane en linguistique UAG/IUFM et IRD .
- pour le centre commun de calcul intensif le recrutement d'un ingénieur déconnecté des C.R.I.

Monsieur Jean-François MELA, dans le cadre de cette mission, a rencontré le Conseil Régional de la Guyane pour évoquer, plus particulièrement, le Plan de développement de la Recherche en Guyane.

Monsieur ARCONTE fait le point sur la mise en place du GIP Pôle Universitaire Guyanais qui a nécessité de nombreuses réunions de travail avec le ministère et les collectivités guyanaises.

Le conseil d'administration du pôle comprend les différents instances suivantes :

- l'Etat (trois ministères : les D.O.M., l'Education Nationale, la Recherche),
- le Conseil Régional,
- le Conseil Général,
- la communauté des communes,
- la Mairie de Cayenne,
- l'Université,
- l'I.U.F.M.

La présence d'une autre université française étant souhaitée, Montpellier II a été retenue. Le choix de l'université brésilienne participant au GIP, sera effectué à l'occasion de la mission qui sera faite avec le Préfet, le Recteur ainsi que les collectivités de la Guyane. La participation de ces deux universités au budget du GIP, est fixée à 1 %.

Monsieur DEDE complète l'intervention du Président en précisant que l'incompréhension sur la mise en place du GIP étant levée, celui-ci sera opérationnel rapidement. Il rappelle en effet que Monsieur ARCONTE et Monsieur NEMOZ ont participé activement à cette mise en œuvre et que le rôle de l'U.A.G. reste entier dans le cadre de l'offre de formation.

Il se dit satisfait de l'évolution de ce dossier qui prend en compte non seulement la sphère sociale, la coopération, mais aussi la sphère santé qui reste à développer. L'accueil en terme d'aménagement de campus, d'hébergement, de laboratoires n'est pas négligé dans ce dossier. Le Préfet prévoit l'achat du foncier dans le C.P.E.R. 2000-2006 et ce dès que le statut juridique du GIP sera défini.

La participation au fonctionnement du GIP est de 16,5 % pour l'U.A.G., de 6,5 % pour l'I.U.F.M et de 1 % pour chacune des deux autres universités (Montpellier et Brésil).

Monsieur FATNA souhaite être éclairé sur le sens de "gestion réaliste des filières" au Point 2-3.

Il s'agit en fait de pouvoir conclure ou modifier certaines filières, d'être en mesure de juger de la pertinence de telle ou telle formation en la pérennisant ou en la modifiant.

Le Pointe 3-2 : objectif des centres de santé. Quel délai pour une mise en place de ces centres ?

Le Président indique que le concept est nouveau et révolutionne le SMPPS qui n'est qu'un centre de prévention. Il s'agit ici de mettre l'étudiant face à une équipe médicale et en contact avec la C.G.S.S., la D.S.D.S, la CAF.

Monsieur NAKOULIMA estime, pour sa part, que le surcoût s'agissant de l'U.F.R. des sciences, ne devrait pas se négocier, du fait de la spécificité même des enseignements scientifiques. A ce titre également, il faut tenir compte des besoins en personnels IATOS en distinguant l'enseignement de la recherche.

Monsieur MAURIN, faisant suite aux propos de MM. NABAJOTH et DEDE constate que l'Etat fait des projets et des propositions à l'U.A.G. Il s'étonne de la non lisibilité des propositions des collectivités et regrette l'absence d'interlocuteur de la collectivité régionale de la Guadeloupe à notre conseil.

Monsieur NABAJOTH indique, parmi les trois chantiers que mène l'U.A.G., à savoir : (signature du contrat, obtention d'une D.G.F. correcte et recherche du supplément de subventions auprès d'autres partenaires, une meilleure gestion de tous les fonds européens région par région) une rencontre est prévue avec les six collectivités. Cela passera par une relance du comité de liaison université/collectivités locales et nous permettra entre autre, de discuter de la circulation des personnes dans le cadre de la continuité territoriale et plus généralement d'échanges sur l'ensemble de la politique universitaire.

Il faut souligner que le Député Camille DARSIERES nous avait proposé de réunir ce comité à l'Assemblée Nationale ou au Sénat, en présence des membres du ministère. Nous avons pensé qu'il convenait, en premier lieu, de réunir ce comité aux Antilles.

Avant l'interruption de la séance (repas au CROUS) le Président demande au conseil son accord pour le rapatriement en Guadeloupe du corps de l'étudiant décédé en Martinique.

Le conseil donne un avis favorable unanime.

A la reprise des travaux, Monsieur ALIN demande des précisions quant aux priorités à retenir dans le dossier du B.R.I., car il ne les perçoit pas à travers l'exposé qui vient d'être fait.

Monsieur BURAC rappelle que la mobilité des étudiants et des personnels sera l'un des axes prioritaires. Il est prévu de passer de 80 à 300 étudiants, ce qui sous entend que les étudiants devront être aidés par l'octroi de bourses.

L'accueil devra être également amélioré. Cela nécessite la mise en place d'un véritable service des relations internationales. Il existe déjà un chargé de mission et un responsable administratif ; des correspondants formés seront nommés au sein des composantes.

Avec les bourses Léonardo (mobilité vers l'Europe), la négociation du contrat devrait nous permettre d'obtenir des moyens financiers et en personnels pour une gestion plus ciblée. D'ici quatre ans, l'objectif est d'avoir un service qui fonctionne avec domiciliation des bureaux pour accueillir les étudiants, gérer les dossiers et accompagner les étudiants sur place. Cet objectif nécessite, bien entendu, la mobilisation de tous.

Monsieur NABAJOTH rappelle que dans le programme U3M, la Maison des relations internationales, passe pour la Guadeloupe à la phase 2, dans le contrat Etat-Région alors que pour la Martinique elle est prévue à la phase 1. En attendant, une

négociation est en cours avec le CROUS, pour la mise à disposition d'un certain nombre de logements.

De plus, au niveau de la Direction de l'Enseignement Supérieur il est nécessaire de transmettre un organigramme cible, faisant apparaître la structuration de l'administration. A ce titre, le Bureau de la recherche, par exemple, deviendrait un véritable Bureau avec un rôle de valorisation de la recherche, ce qui sous entend l'attribution de moyens en personnels. Quant aux relations internationales, on peut élaborer une problématique de travail avec une université à mi-chemin Europe et Amérique ou une université du Nord et du Sud, utilisant les crédits européens et caribéens, (cf. Plan de la CORPUCA).

Monsieur JASOR, se reportant à ce qui a été dit par Monsieur LOUIS, voudrait savoir s'il y a un projet de réorganisation des équipes, quant on sait qu'en physique (volcanologie et physique de l'atmosphère) deux dossiers ont été présentés à l'expertise ainsi qu'en chimie.

Monsieur LOUIS précise que la Géochimie/Volcanologie n'a pas présenté de dossier à l'expertise. Le Conseil scientifique a travaillé sur les dossiers qu'il a reçus. Il rappelle que le thème de recherche développé par Mme R.H PETIT est reconnu au sein de l'équipe de physique de l'atmosphère qui a eu une expertise favorable.

Monsieur CLERGEOT pense pour la formation en langues et compte tenu de la transversalité annoncée de l'I.E.S.F, et de la mise en place des ECTS, qu'il convient d'adresser une circulaire à l'ensemble des composantes intéressées, notamment aux responsables des maquettes pédagogiques.

Monsieur NAKOULIMA précise que toute nouvelle habilitation devra être organisée en E.C.T.S.

Monsieur KOUADIO demande, pour cette application, de se rappeler des filières existantes et limitées aux seuls DEUG.

Il lui est indiqué qu'il ne faut pas confondre les 3/5/8 et E.C.T.S.

Monsieur THERESINE souhaite, s'agissant des formations mises en place par la Formation Continue avec les U.F.R. et plus particulièrement avec son U.F.R., qu'il soit consulté. Il dit ne pas être informé de la mise en place, avec son U.F.R., du diplôme Formation Ressources Humaines appliquées aux Petites et Moyennes Entreprises.

Monsieur NARAYANINSAMY indique que ce dossier a été vu en C.E.V.U. en 2000 ou 2001.

Monsieur ASSELOS regrette que les étudiants ne soient pas informés de ce type de formation.

Monsieur ETILE constate qu'une diversification est prévue pour les 2^e et 3^e cycles. Il pense qu'il faut la prévoir pour les premiers cycles, de même qu'une mise en place de T.D. complémentaires. Il signale d'autre part, qu'il conviendrait de rompre avec le monopole de la langue anglaise et qu'un choix plus large soit proposé, pour tenir compte de l'évolution professionnelle des étudiants.

S'agissant des centres de santé prévus au contrat, il serait souhaitable qu'ils soient mis en place plus tôt. En effet, la situation sur le site de Schoelcher est délicate du fait de l'absence d'infirmier et/ou de médecin.

Le Président, Monsieur ARCONTE indique que c'est bien la volonté de l'université de faire aboutir ces projets de centres de santé, mais qu'il convient d'attendre la parution des textes les régissant. Il rappelle qu'un poste d'infirmier a été créé, en 2001, sur le campus de Schoelcher et que l'U.A.G. est bien conscient que le SUMPPS n'est qu'un centre de prévention et non de soins.

Monsieur L'ETANG demande une précision quant à la disparition des DEUG du fait de la licence en trois ans.

Il lui est indiqué qu'en trois ans, il faut valider 180 crédits ; c'est là que la validation des acquis prend tout son sens.

Madame TARADE constate qu'un poste d'infirmier est créé pour la Martinique et demande à quelle date ce sera fait pour la Guyane.

Monsieur ARCONTE lui rappelle la procédure, en matière de demande de création d'emplois. Les demandes sont d'abord examinées au niveau du C.U.R., validées par la C.P.E. puis soumises au Conseil d'administration.

Monsieur GRIVELET demande les règles de fonctionnement pour l'E.O.A.D et pense qu'un cadre global devrait être mis en place pour toute l'université.

Le Président indique que sa priorité consiste à trouver, pour l'heure, un chargé de mission pour ce dossier. PEGASUS pour l'instant prépare à un diplôme en ligne, mais il n'y a pas de validation. Il rappelle également que toutes les nouvelles formations créées à la rentrée 2002 seront mises en place avec la norme 3/5/8.

Le Président demande au conseil de se prononcer sur les différents points évoqués, à savoir les informations concernant, le B.R.I., le SUEP-FC, le compte rendu de la visite de la MSU et la mise en place du G.I.P. Pôle Universitaire Guyanais.

Le Conseil prend acte des données de la visite de la M.S.U., donne son accord pour la poursuite de la réflexion sur le travail entrepris au niveau du B.R.I. et du SUEP-FC.

S'agissant du G.I.P., Monsieur Christian ALIN estime que l'Université n'a pas le choix et ne peut donc qu'en prendre acte, puisque c'est une nécessité politique et que notre marge de manœuvre est réduite.

Le Président, Monsieur ARCONTE, rappelle tous les débats qui ont déjà eu lieu à l'université sur ce dossier et notamment lors du conseil d'administration du 16 novembre 2001.

Monsieur SAINT-CYR indique que le GIP ne relève pas de fantasmes d'autant qu'il ne se substitue pas à l'Université. Il s'agit justement de combler les lacunes gênant le fonctionnement optimal de la composante guyanaise de l'université.

Le conseil se prononce à l'unanimité sur ce projet.

6 - Approbation des conventions signées par le Président :

Le Président indique qu'à la liste déjà en possession des membres du conseil, il convient d'ajouter la convention à passer entre l'université et la Trésorerie Générale.

Monsieur THERESINE dit découvrir l'existence des conventions n° 7 et n° 17.

Un long débat s'instaure sur la procédure qu'il conviendrait de mettre en place pour que ces conventions, lorsqu'elles sont signées, ne soulève plus d'objection lors de leur présentation au conseil d'administration.

- Faut-il soumettre ces conventions aux conseils des composantes avant signature ?
- A quel niveau cette consultation doit se faire ?
- Qui doit informer les doyens de l'existence d'une convention entre un groupe de recherche de sa composante et un organisme extérieur ?
- Doit-on faire retour de l'ensemble des conventions aux différents doyens ou directeurs avant signature ? D'une manière unanime il est convenu que cela n'es pas souhaitable.

Il ressort enfin, que toutes ces démarches doivent être effectuées, au préalable, au niveau de la composante, avant transmission à la signature du président.

Un courrier sera adressé à l'ensemble des composantes et au Bureau de la Recherche Scientifique fixant les modalités de signature des conventions. D'ores et déjà, les directeurs et doyens peuvent informer les directeurs ou responsables des groupes de recherche.

Mise aux voix, la liste des conventions est approuvée à la majorié, moins un vote contre.

7 - Renouvellement des membres de la Commission d'appel d'offres :

L'ancienne commission était composée comme suit :

- Le Président,
- le Secrétaire Général,
- les trois vice-présidents de C.U.R.

Monsieur NAKOULIMA voudrait savoir pourquoi cette composition et par qui avait été constituée cette commission.

Monsieur MORVAN rappelle que le conseil d'administration s'était prononcé sur cette composition et qu'il n'y a pas de composition type.

Monsieur NAKOULIMA souhaiterait que s'agissant des marchés pour l'informatique, ou les voyages des personnes précises soient associées.

Madame FEBRER rappelle que les directeurs de CRI ont été associés à l'étude du marché informatique.

Monsieur TIEN-LONG souligne que la préparation des marchés est assortie d'une procédure en amont, avec un cahier des charges très précis.

Monsieur DELUGE confirme en effet que les textes régissant les marchés sont très précis notamment en ce qui concerne le nombre de participants. Les consultants ne sont pas prévus normalement dans ces commissions.

Mise aux voix, la commission d'appel d'offre est renouvelée, à l'unanimité, dans sa forme actuelle.

8 - Information sur la mise en œuvre de l'A.R.T.T. à l'université :

Le Secrétaire Général, Madame FEBRER, rappelle ce qui a été fait sur ce dossier, dont le texte de mise en œuvre prévoyait une application au 1^{er} janvier 2002.

Compte tenu de la date de la C.P.E. sur ce dossier, il était prévu, pendant une période transitoire, d'aménager le temps de travail du personnel en fonction des différents services.

Monsieur ARCONTE se dit surpris, de la motion qu'il a reçue refusant l'application de l'ARTT, alors même que deux C.P.E. se sont tenues sur ce dossier et qu'aucune réserve, ni remarques des syndicats n'ont été faites à l'époque.

Monsieur MARBOT indique qu'à l'assemblée générale des personnels, mardi dernier sur le campus de Schoelcher, il est ressorti un sentiment de malaise, car le personnel pense que ce dossier est réglé d'une manière trop précipitée, sans concertation.

De plus, s'agissant de la faculté des lettres et sciences humaines, compte tenu d'un emploi du temps unique, le contrôle s'avère impossible.

Monsieur PORTECOP, pour avoir assisté aux différentes C.P.E. sur ce sujet, pense que la base technique du dossier n'est pas évidente. Pour certains personnels l'aspect psychosociologique est primordial ; la mise en place de cet aménagement, avec l'utilisation de la "badgeuse", constitue une régression. Il convient selon lui, d'harmoniser l'application d'un tel dossier.

Monsieur MARBOT souhaite qu'un comité de suivi de ce dossier soit mis en place.

Monsieur JASOR s'interroge sur l'utilité de la C.P.E. mise en place en janvier 1999. Il faudrait prouver que cette instance est utile et nécessaire et c'est seulement à ce moment qu'un comité de suivi aura toute son importance.

Madame TARADE confirme effectivement qu'il ressortait des assemblées générales que les informations n'étaient pas discutées au niveau des sites.

Madame FEBRER, Secrétaire Générale rappelle les différentes étapes de ce dossier :

- décembre 2001 : premières informations
- février 2002 : première C.P.E.
- avril 2002 : réunion de tous les chefs de service
- 29 avril 2002 : C.P.E. plénière

Monsieur ETILE, se rapportant aux propos de MM. MARBOT et PORTECOP estime qu'il est difficile de revenir sur des acquis salariaux, d'autant que la concertation semble insuffisante. Il préconise une adaptation (semaine type adaptée à chaque salarié) aux lieu et place de la badgeuse.

Monsieur LINGUET qu'au delà de la difficulté, il y a une vraie appréhension de l'application de l'A.R.T.T. Il estime pour sa part, que les réponses ne sont pas suffisamment cohérentes pour le service.

Monsieur THERESINE regrette le départ de Monsieur MARBOT car il souhaiterait connaître le véritable problème. Est-il global ou ne concerne-t-il que certaines composantes ?

Le Président Alain ARCONTE, pour répondre aux propos de Monsieur JASOR quant au bien fondé d'un comité de suivi, se demande si l'administration doit porter la responsabilité de l'absence de concertation entre les syndicats et leur base.

Il propose de reprendre contact avec l'ensemble des composantes sur les conséquences de la mise en place de l'A.R.T.T. Ensuite, une C.P.E. bilan, se tiendra en juin, en présence des représentants syndicaux.

9 - Questions diverses :

Monsieur PORTECOP expose les deux dossiers dont l'un concerne l'équipement des salles informatiques spécialisées et l'autre l'équipement de locaux de recherche en matériel informatique.

Le projet d'équipement des salles informatiques spécialisées consiste en premier lieu à recréer l'environnement professionnel dans lequel évolueront les étudiants qui ont opté pour les formations professionnelles créées.

Ce dossier dont le financement est prévu dans le contrat de plan Etat-Région (DOCUP de la Martinique) prévoit une participation de l'Europe au titre du FEDER de 37 % soit 216 188 euros et la part de l'Etat de 63 % soit 368 105 euros pour un coût global de 584 293 euros.

Quant au projet de l'équipement des locaux de recherche en matériel informatique, il vise à renouveler et étendre les ressources informatiques mises à disposition des laboratoires pour l'enseignement et la recherche au niveau du 3^e cycle. La participation de l'Europe est prévue également à 37 %, soit 120 800 euros et la part de l'Etat 63 % soit 205 687 euros, pour un coût global de 326 487 euros.

Le Conseil donne un avis favorable unanime pour ces deux projets, présentés par le CRI de la Martinique.

Le Professeur JEAN-BAPTISTE informe le conseil, de la mise en place d'un GIP Université virtuelle de médecine. Cette nouvelle structure permettrait la liaison, par visioconférence entre la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, avec un débit suffisant notamment pour le dédoublement de la première année de médecine, pour le troisième cycle et pour les diplômes d'université.

Cette liaison concernerait également la visioconférence entre les Antilles et la Métropole pour les étudiants, internes de spécialités. Elle permettrait d'avoir accès au contenu pédagogique des universités métropolitaines ou autres.

La proposition du FIDOM d'une liaison satellitaire entre Paris VI et Lille II permettrait d'intégrer l'université virtuelle médicale francophone.

Le coût de participation de l'U.A.G. à ce consortium serait fonction du nombre d'étudiants inscrits. Une expérience sera réalisée le 14 juin à partir de la Martinique avec le CNED, Paris VI et Lille II. Monsieur JEAN-BAPTISTE sera responsable de la partie contenu du programme et Monsieur PORTECOP assurera le suivi du point de vue technique.

Le conseil donne un avis favorable unanime à l'adhésion de notre université au projet de convention constitutive du GIP "Fédération Inter universitaire pour l'Université Médicale Virtuelle Francophone" FIUMVF.

S'agissant du dossier présenté par le CUR Guadeloupe, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (DOCUP de la Guadeloupe), ce projet propose une planification des différentes opérations qui permettront à l'U.A.G. dans la période 2002-2006, de jouer en Guadeloupe un rôle moteur essentiel dans la mise en œuvre du plan régional "Guadeloupe Numérique" en facilitant l'accès à l'information, à la formation et à l'assistance à la recherche.

Ce projet, financé par le ministère de l'Education Nationale, la Région Guadeloupe et l'Europe, s'élève à 4 552 millions d'euros.

Le conseil approuve à l'unanimité ce projet.

Le Président informe le Conseil que le site web de l'université vient de basculer. Il est désormais opérationnel.

Emplois Jeunes : Madame BERNABE demande au conseil l'autorisation fasse appel, comme il y a trois ans, à des emplois jeunes au S.C.D. pour le fonctionnement des salles multimédia.

Elle indique que le service offert par ces emplois jeunes est apprécié des étudiants et que parmi ces jeunes, il y en a qui sont admissibles à des concours de catégorie B. Elle souhaite la reconduction de ce type de recrutement face au manque de personnels pour le suivi des étudiants de première année.

Monsieur MAILLE demande, compte tenu que cette procédure était mise en place pour cinq ans, s'il est encore possible d'avoir recours à ce type de recrutement.

Monsieur KOUADIO pose le problème de la redondance de cette fonction avec celle des tuteurs.

Madame BERNABE pense que le système est plutôt complémentaire du tutorat.

Monsieur JEAN-BAPTISTE demande la position du conseil d'administration sur le recrutement des emplois jeunes. En effet, la présidence autrefois refusait le recrutement de ce type d'emplois. Peut-il y avoir dérogation ?

Le Président rappelle que la présidence souhaiterait résorber la précarité à l'université et demande au conseil de se prononcer sur ce dossier de recrutement des emplois jeunes.

MM. JASOR et THERESINE préfèrent qu'il y ait un arrêt complet de l'arrivée de personnels en précarité à l'U.A.G.

Monsieur NAKOULIMA partage cet avis qui va dans le sens de la politique générale de l'établissement. Il souhaite plutôt que soit demandé les moyens pour un fonctionnement normal des services ; il refuse d'ailleurs de se prononcer pour un autre service.

Monsieur JEAN-BAPTISTE ne partage pas cette analyse et pencherait plutôt pour utiliser la possibilité que nous donne l'Etat d'aider les jeunes en leur dispensant une formation.

Madame TARADE souligne que de nombreux jeunes, bénéficiant de ce statut, n'apprécient pas leur situation.

Monsieur MORON pense que si l'utilisation des emplois jeunes permet aux étudiants d'utiliser valablement la bibliothèque universitaire, il faut trouver une formule permettant de continuer ce service.

Madame BERNABE, pour répondre à Monsieur DAVIDAS qui s'inquiétait de savoir ce qui était offert à ces jeunes après les cinq ans, précise que certains emplois jeunes du S.C.D. vont créer une entreprise.

Devant les différences d'appréciation sur ce dossier, Monsieur ARCONTE préfère que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

Monsieur ALIN demande le calendrier prévu pour le dossier relatif à l'achat du terrain du Lamentin. Il rappelle en effet que se pose le problème des cours et des services administratifs de l'U.F.R. STAPS, éclatés sur trois sites pour la prochaine rentrée.

Monsieur BERNARD signale que l'accord du Préfet est donné pour l'acquisition du terrain de 14, 10 ha. Il faut cependant reprendre le schéma d'expertise. Le dossier est suivi par le rectorat.

Le Président précise qu'il comprend la situation des étudiants de la faculté de STAPS, mais que la procédure dépend de la Préfecture, du Rectorat et de la Région à qui serait confiée la maîtrise d'ouvrage. Le dossier est en bonne voie.

La dispense des droits d'inscription pour les personnels de l'établissement est à nouveau soumise à l'avis du conseil.

Madame FEBRER rappelle qu'un précédent conseil s'était déjà prononcé. La réponse était non pour les titulaires et oui pour les contractuels.

Madame CAZALON souhaite que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le Président voudrait connaître le nombre de personnes concernées par cette demande. Il est selon Madame CAZALON difficile de répondre à cette question dans la mesure où une décision positive susciterait des vocations.

Madame TARADE indique que de nombreuses universités appliquent ce principe de dispense.

Monsieur MAILLE propose que ce point soit débattu en réunion plénière.

S'agissant des mesures prises pour la sécurité sur le campus de Fouillole et pour répondre à la demande de Monsieur JASOR sur les suites données à l'agression de Monsieur VALMORIN, le Président indique que l'agresseur a été condamné à deux mois de prison ferme et à une interdiction de se présenter sur le campus pendant deux ans. Lors d'une réunion à laquelle ne participait pas le CROUS (en Martinique), a été évoquée l'autorisation donnée aux forces de l'ordre d'intervenir sur le campus.

S'agissant du campus de Schoelcher, le schéma d'aménagement prévoit d'améliorer l'éclairage public.

Madame CAZALON évoque les difficultés de paiement des frais de mission pour les déplacements entre Saint-Claude et Pointe-à-Pitre.

Madame FEBRER fait remarquer que sur le principe, il n'y a pas de problème pour les remboursements de frais.

Monsieur NAKOULIMA voudrait savoir s'il appartient à l'U.F.R. de payer l'acquisition de logiciels et de licences comme l'affirme le C.R.I. C'est le cas, par exemple pour NABUCO niveau 3.

Selon Madame FEBRER, seule l'installation nouvelle est payante. Il y a gratuité lorsque les logiciels sont récupérés sur la machine. L'achat de NABUCO est prise en charge par l'U.A.G.

Monsieur PORTECOP signale que l'installation et la mise à disposition posent problème. Nabuco web n'est pas utilisé en Martinique et tout le monde n'a pas NABUCO alors que tout responsable de CR devrait pouvoir y accéder. Cette question devrait être abordée en commission informatique.

Monsieur NAKOULIMA voudrait savoir à qui profite la remise relative aux transports. De nombreux groupes de recherche interviennent dans ce marché (27 CR de recherche sont concernés).

Le Président indique qu'une partie de la remise a été utilisée, par son prédécesseur, pour diminuer les dettes de l'université. Les reliquats 2000, 2001 sont bloqués par le président jusqu'à la connaissance précise de la situation financière de l'établissement.

Le Conseil donne au Président, à l'unanimité, l'autorisation d'ester en justice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.